COVID-19

RESSOURCES

GUIDE POUR LA GESTION DES OPÉRATIONS 2021 NOUVEAU-BRUNSWICK

DANS CE GUIDE, VOUS TROUVEREZ :

- Mises à jour sur les programmes d'aide
- Modèles de documents
- Affiches
- Bonnes pratiques à adopter
- FAQ
- *Et plus encore!*

FCEI
FÉDÉRATION CANADIENNE DE L'ENTREPRISE INDÉPENDANTE
En affaires pour vos affaires

COVID-19

9 RESSOURCES FCEI

pour vous aider à gérer votre entreprise pendant la pandémie

Nous avons toujours été là pour aider nos membres à traverser des situations difficiles – inondations, incendies, etc. – et c'est encore plus vrai durant la pandémie de COVID-19. Votre santé, la santé de vos employés et la stabilité de votre entreprise sont nos priorités absolues.

Pour vous aider à prendre des décisions éclairées et à surmonter les défis sans précédent causés par la COVID-19, nous avons regroupé dans ce guide une foule de renseignements et d'outils pratiques.

1. DE MEILLEURS PROGRAMMES D'AIDE GOUVERNEMENTAUX

Depuis le début de la pandémie, la FCEI travaille sans relâche pour pousser les décideurs politiques à vous fournir des mesures d'aide financière qui répondent réellement à vos besoins.

Les gouvernements ont entendu nos revendications et mis en place plusieurs de nos recommandations. Ils ont amélioré leurs programmes d'aide, mais ils doivent en faire encore plus pour les PME et nous continuons la bataille.

Nous allons continuer à demander des changements aux programmes d'aide pour vous : vous avez notre parole!

DES SONDAGES QUI FONT BOUGER LES GOUVERNEMENTS

Vous avez besoin de meilleurs programmes d'aide gouvernementaux? Faites-nous savoir l'impact de la COVID-19 sur votre entreprise en répondant à nos sondages. Vos réponses nous permettent de faire comprendre aux gouvernements votre situation réelle et de demander des programmes adaptés à vos besoins.

La participation de nos membres à ces sondages a eu une influence directe sur les mesures de soutien du gouvernement et nous a permis d'obtenir des améliorations importantes, mais ce n'est pas terminé.

Aidez-nous à obtenir encore plus en répondant à nos sondages lorsque vous les recevez par courriel. Vos points de vue sont plus importants que jamais.

VOYEZ CE NOS MEMBRES DISENT

1. DE MEILLEURS PROGRAMMES D'AIDE GOUVERNEMENTAUX (SUITE)

Ne laissez pas d'argent sur la table!

Faites une demande pour les principaux programmes d'aide fédéraux liés à la COVID-19 : ils ont été améliorés! Si vous n'étiez pas admissible auparavant, vous l'êtes peut-être maintenant.

1. COMPTE D'URGENCE POUR LES ENTREPRISES CANADIENNES (CUEC)

Grâce à nos pressions pour un programme mieux adapté à vos besoins, plus d'argent est disponible et plus d'entreprises sont admissibles au CUEC.

Profitez du prêt de 60 000 $ et de sa portion de 20 000 $ convertible en subvention.

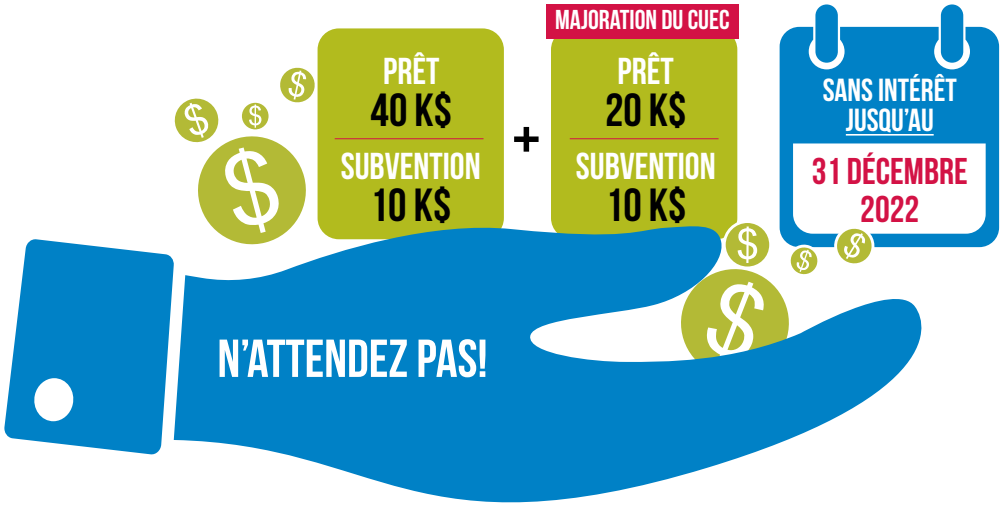

Rendez-vous à fcei.ca/cuec pour un aperçu du programme, de l'information sur les critères d'admissibilité, les dates d'échéance pour faire une demande et des réponses aux questions les plus fréquentes.

1. DE MEILLEURS PROGRAMMES D'AIDE GOUVERNEMENTAUX (SUITE)

2. SUBVENTION D'URGENCE DU CANADA POUR LE LOYER (SUCL)

Nous avons demandé sans relâche une subvention plus accessible et nous l'avons obtenue : l'aide au loyer vous est maintenant versée directement et la participation du propriétaire de vos locaux n'est **pas** requise.

La SUCL prendra fin en septembre 2021. Jusqu'au 3 juillet, vous pourriez recevoir jusqu'à 65 % en aide au loyer. Après cette date, le taux de la subvention de base baissera graduellement. De plus, si votre entreprise a été fermée par une ordonnance de santé publique, vous pourriez être admissible à une indemnité de confinement de 25 %. Toute baisse de revenus est admissible!

Rendez-vous à fcei.ca/SUCL pour voir les critères d'admissibilité, savoir comment faire une demande et calculer votre subvention et obtenir des réponses aux questions les plus fréquentes.

1. DE MEILLEURS PROGRAMMES D'AIDE GOUVERNEMENTAUX (SUITE)

3. SUBVENTION SALARIALE D'URGENCE DU CANADA (SSUC)

Dès le début de la pandémie, nous avons demandé une aide salariale décente pour les PME. Grâce à nos efforts, vous pouvez garder vos employés et possiblement réembaucher ceux que vous avez dû mettre à pied ou en embaucher de nouveaux.

Depuis son lancement, la SSUC a été bonifiée et prolongée plusieurs fois. Les nouveaux changements pourraient vous permettre d'avoir de l'aide pour payer vos salaires si vous n'étiez pas admissible avant.

Depuis la période 5 (5 juillet 2020), la subvention est calculée en fonction des baisses de revenus : plus votre baisse est grande, plus votre taux de subvention est élevé. Toute baisse de revenus est admissible!

Allez à fcei.ca/ssuc pour savoir en savoir plus sur le calcul de votre subvention, les dates d'échéance, les critères d'admissibilité et obtenir des réponses aux questions les plus fréquentes.

1. DE MEILLEURS PROGRAMMES D'AIDE GOUVERNEMENTAUX (SUITE)

4. PROGRAMME DE CRÉDIT POUR LES SECTEURS TRÈS TOUCHÉS (PCSTT)

Après une année marquée par les confinements et les restrictions de la COVID-19, les PME ont toujours besoin de plus d'aide financière pour compenser leurs coûts d'exploitation. Grâce aux efforts de la FCEI, les entreprises lourdement frappées par la pandémie ont accès aux prêts à faible taux d'intérêt du PCSTT.

PRÊTS DE 25 000 $ À 1 MILLION $

- ✓ Exigence minimale = baisse de revenus d'au moins 50 % pendant au moins 3 mois (pas besoin d'être consécutifs) au cours de la période de 8 mois précédant la date de la demande de prêt
- ✓ Taux d'intérêt de 4 % et jusqu'à 10 ans pour rembourser
- ✓ Aucune garantie personnelle requise

PAS DE PORTION SUBVENTION!

N'attendez pas! Tous les secteurs sont admissibles!

Allez à fcei.ca/pcstt pour en savoir plus sur le calcul de la baisse de revenus, les conditions d'admissibilité et les autres détails importants.

1. DE MEILLEURS PROGRAMMES D'AIDE GOUVERNEMENTAUX (SUITE)

AUTRES OPTIONS DE FINANCEMENT DISPONIBLES

Vous avez utilisé les principaux programmes d'aide et avez besoin de plus de soutien? Ou alors vous n'êtes pas admissible à ces programmes et cherchez d'autres options? Il existe d'autres mesures de soutien fédérales et provinciales qui pourraient vous aider à remettre votre entreprise sur les rails.

Visitez notre portail sur l'aide financière pour connaître les autres programmes disponibles.

FAITES BOUGER LE GOUVERNEMENT : SIGNEZ NOTRE PÉTITION

Les programmes en place ont aidé beaucoup de PME, mais de nombreuses autres n'y ont pas accès ou ne peuvent en profiter pleinement parce qu'ils ne sont pas adaptés à leur réalité.

FCEI.CA/PETITIONCOVID

Faites savoir au gouvernement fédéral que votre entreprise a encore besoin d'aide.

Signez notre pétition à fcei.ca/petitioncovid.

COVID-19

2. INFOS SUR LES RESTRICTIONS ET MESURES D'AIDE PROVINCIALES

Les programmes de soutien financier et les règles sur la santé publique de chaque province ne cessent de changer depuis le début de la pandémie. Mieux vaut les connaître pour éviter de passer à côté d'une aide précieuse ou de payer des amendes coûteuses.

Cliquez sur votre province ci-dessous pour de l'information sur :

- Restrictions et directives locales.
- Programmes de soutien gouvernementaux et subventions pour entreprise.
- Changements aux normes du travail et d'emploi.
- Et plusieurs autres ressources utiles.

QUÉBEC

NOUVEAU-BRUNSWICK

L'information sur les provinces suivantes est seulement disponible en anglais :

ALBERTA

COLOMBIE-BRITANNIQUE

ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

MANITOBA

NOUVELLE-ÉCOSSE

ONTARIO

SASKATCHEWAN

TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR

COVID-19

3. CONSEILS D'EXPERTS EN PME

NOS CONSEILLERS PEUVENT VOUS AIDER!

Besoin d'aide pour interpréter les règles s'appliquant à la gestion de votre entreprise pendant la pandémie? Parlez à nos experts! Ils sauront vous guider et vous éviter des amendes.

Nous pouvons vous aider à comprendre par exemple :

- Les exigences en matière de santé et sécurité pour votre secteur d'activité.
- Les critères d'admissibilité pour les programmes d'aide financière.
- Comment gérer les employés en temps de crise.
- Et beaucoup plus encore.

Nous avons des conseillers dans chaque province. Un simple appel suffit pour obtenir rapidement les réponses dont vous avez besoin!

CONTACTEZ NOTRE LIGNE D'AIDE AUX PME
POUR OBTENIR DES RÉPONSES À VOS QUESTIONS

1 833 568-3234
FCEI@FCEI.CA

L'ANNÉE DERNIÈRE, NOUS AVONS RÉPONDU À PLUS DE 78 000 DEMANDES D'AIDE de propriétaires d'entreprise cherchant à obtenir des conseils en matière de RH, ou encore des explications sur les programmes d'aides fédéraux et provinciaux liés à la pandémie. Nous sommes votre ressource de première ligne pour tout ce qui concerne la COVID-19 et votre entreprise.

3. CONSEILS D'EXPERTS EN PME (SUITE)

FAQ EN LIGNE SUR LA COVID-19 ET VOTRE ENTREPRISE

Vous trouverez dans notre FAQ des réponses à jour pour vos questions concernant la COVID-19. **Consultez la FAQ** pour trouver de l'information sur :

CONTINUITÉ DES AFFAIRES

« Les affaires sont lentes. Que puis-je faire pour qu'elles continuent de rouler? »

« Quels sont les cyberrisques dont je devrais me méfier en cette période de pandémie? »

AIDE FINANCIÈRE

« Quels programmes d'aide sont disponibles dans ma province? »

« Que signifie "avec lien de dépendance"? »

GESTION DES EMPLOYÉS

« Si mes employés sont mis à pied, peuvent-ils travailler pendant qu'ils reçoivent des prestations d'assurance-emploi? »

« Que dois-je faire si un de mes employés refuse de venir travailler de crainte d'attraper la COVID-19? »

COVID-19

4. WEBINAIRES INSTRUCTIFS

Pour vous aider à y voir plus clair avec tous les bouleversements qu'amène la COVID-19, nous organisons régulièrement des webinaires pour nos membres.

Obtenez de l'information pertinente de notre équipe d'experts en politiques gouvernementales et en gestion d'entreprise.

Au cours de ces webinaires, nous :

- Discutons des plus récentes restrictions, règles et annonces gouvernementales provinciales et fédérales.
- Présentons les nouveautés liées aux programmes d'aide aux PME.
- Répondons à vos questions sur des enjeux et des programmes qui touchent votre entreprise.

NOS WEBINAIRES SONT ENREGISTRÉS!

FCEI.CA/WEBINAIRESCOVID

Vous n'avez pas le temps d'y participer en direct? Pas de problème!

Nous publions les vidéos sur notre site et vous pouvez télécharger les diapos à **fcei.ca/webinairescovid**.

5. MODÈLES DE DOCUMENTS PERSONNALISABLES

Téléchargez nos modèles de documents personnalisables pour mettre facilement en place des politiques qui assurent la sécurité de vos employés, de vos clients et de votre entreprise.

MODÈLES À VOTRE DISPOSITION :

Plan opérationnel pour la COVID-19 au Nouveau-Brunswick

Au Nouveau-Brunswick, les propriétaires d'entreprise sont tenus d'avoir un plan opérationnel qui comprend des affiches, des politiques sur la santé et la sécurité, des protocoles de distanciation physique, etc. Rassemblez tous les éléments importants en un seul document grâce à notre modèle de plan.

TÉLÉCHARGEZ VOTRE PLAN OPÉRATIONNEL

Ce lien ouvrira un fichier Word.

Lettre de rappel d'employés

Si vous vous préparez à rouvrir, rappeler vos employés mis à pied est probablement la première chose que vous ferez. Utilisez ce modèle pour informer vos employés des modalités de leur retour au travail.

Affiche « Entrez, nous sommes ouverts! »

Faites savoir à vos clients que votre entreprise est ouverte et invitez-les à suivre les directives de santé publique. Vous trouverez l'affiche dans l'annexe de ce guide.

Avis aux visiteurs

Si vous recevez des visiteurs dans votre entreprise, cette affiche vous permettra de les informer des mesures de sécurité que vous avez mises en place, de leur faire connaître vos attentes et de prévenir les comportements non sécuritaires.

Politique sur les congés de maladie

Avoir en place une politique sur les absences ou les congés de maladie est toujours une bonne chose. Elle permet à vos employés de savoir à quoi s'attendre lorsqu'ils sont malades, ce qui réduit la confusion et la frustration.

Politique sur le télétravail

La COVID-19 a obligé de nombreuses entreprises à passer au travail à distance très rapidement. Cette transition amène son lot de défis pour vous et votre personnel. Cette politique contient des lignes directrices pour vos employés, permet d'établir vos attentes et présente les exigences en matière de santé et sécurité.

Téléchargez tous nos modèles de documents à fcei.ca/modelescovid.

COVID-19

6. BONNES PRATIQUES POUR LA SANTÉ DE TOUS

Il est important d'appliquer les bonnes pratiques de santé et de sécurité dans votre entreprise pour que les lieux de travail soient sains et que vos employés et vos clients soient protégés.

Il se peut que certaines provinces aient adopté des directives plus strictes que celles figurant ci-dessous.

CONTACTEZ NOTRE LIGNE D'AIDE AUX PME POUR EN SAVOIR PLUS.

1 833 568-3234
FCEI@FCEI.CA

ENTREPRISE :

- ❑ Surveillez les annonces de votre gouvernement provincial sur les fermetures et les restrictions.
- ❑ Veillez à ce que votre entreprise continue de respecter les normes du travail et d'emploi, ainsi que les règles de santé et de sécurité au travail qui sont normalement en vigueur. Pour vous aider, consultez notre document « Votre entreprise est-elle en règle? » (en annexe).
- ❑ Faites régulièrement le tour de vos locaux pour inspecter et évaluer les zones où il y a un risque de contagion. Si nécessaire, communiquez avec les autorités de santé publique de votre région.
- ❑ Envisagez de modifier les horaires de travail de vos employés pour réduire le risque de contagion. Vous pourriez, par exemple, autoriser le télétravail ou instaurer un horaire rotatif pour éviter que tous les employés soient présents en même temps.
- ❑ Analysez les tâches pour déterminer s'il est possible de les optimiser ou d'éliminer celles qui ne sont pas essentielles.
- ❑ Mettez régulièrement à jour les coordonnées de vos employés.
- ❑ Tenez un registre des transactions financières, des présences, des paies et des ententes de report et de paiement.
- ❑ Sachez reconnaître les symptômes de la COVID-19 : même s'ils peuvent varier, la fièvre, la toux, les difficultés respiratoires et la fatigue figurent parmi les plus courants.
- ❑ Établissez un plan d'intervention pour les employés en isolement et assurez-vous d'avoir d'autres employés disponibles.
- ❑ Suivez le protocole de dépistage des employés, fournisseurs et visiteurs en vigueur dans votre province.
- ❑ Établissez la marche à suivre pour le ramassage et la livraison des commandes.
- ❑ Améliorez la circulation de l'air dans vos locaux.

6. BONNES PRATIQUES (SUITE)

CLIENTS :

- ❑ Si possible, proposez à vos clients d'autres options d'achat : commandes en ligne ou par téléphone, livraison ou ramassage à la porte ou en voiture, ou plages horaires de magasinage sur place réservées aux clients plus vulnérables comme les personnes âgées.
- ❑ Envisagez de remplacer l'argent comptant par d'autres méthodes de paiement : débit, crédit et virements électroniques.
- ❑ Indiquez les distances à respecter à l'aide de marquage au sol ou confiez à des employés la tâche de faire respecter la distanciation physique de 2 mètres (6 pieds).
- ❑ Réduisez au minimum le nombre de clients dans vos locaux conformément aux exigences ou directives gouvernementales concernant la capacité maximale de personnes sur place. Placez des affiches pour aviser vos visiteurs.
- ❑ Affichez les bonnes pratiques en matière d'hygiène à différents endroits dans votre commerce ou à la caisse.
- ❑ Communiquez régulièrement avec vos clients pour les informer de ce que vous faites pour assurer leur santé et leur sécurité.
- ❑ Étudiez la possibilité de faire le saut sur les médias sociaux (si ce n'est pas déjà fait) pour élargir votre clientèle.

6. BONNES PRATIQUES (SUITE)

EMPLOYÉS :

- ❑ Tenez-vous au courant des exigences et des directives gouvernementales pour les milieux de travail. Invitez vos employés à donner leurs commentaires sur ces mesures pour déterminer quelles seront les répercussions sur leurs activités.
- ❑ Réfléchissez aux changements technologiques que vous pourriez mettre en place, p. ex. utilisation d'un logiciel de gestion de projet ou de suivi de l'emploi du temps.
- ❑ Faites le point, deux fois par semaine, avec vos employés étant donné que la situation évolue rapidement. Mettez ces rencontres à votre agenda pour ne pas les oublier.
- ❑ Évaluez si les moyens de communication dont vous disposez pour échanger avec vos employés répondent à vos besoins.
- ❑ Informez vos employés des nouvelles politiques pour réduire les risques de contamination au travail.
- ❑ Respectez les directives du comité de santé et de sécurité ou du délégué à la santé et à la sécurité, conformément aux exigences de votre gouvernement provincial.
- ❑ Assurez-vous d'avoir suffisamment de désinfectant pour les mains, de savon et de serviettes en papier, particulièrement pour les employés directement en contact avec les clients.
- ❑ Invitez les employés ayant des inquiétudes ou des recommandations en matière de santé à discuter avec leur superviseur, le délégué à la santé et à la sécurité ou le comité de santé et de sécurité.
- ❑ Rappelez à vos employés les bonnes pratiques d'hygiène (se laver les mains, ne pas se toucher le visage, etc.).
- ❑ Comme l'exige la loi, faites respecter la distanciation physique de 2 mètres (6 pieds) lors des pauses et de l'accomplissement des tâches, dans la mesure du possible.
- ❑ Évitez autant que possible les réunions en personne entre employés et les rencontres avec des personnes de l'extérieur (fournisseurs, clients, etc.).
- ❑ Privilégiez les réunions virtuelles et les appels téléphoniques.
- ❑ Installez des barrières de protection entre les employés et les clients (p. ex. panneaux de Plexiglas) ou demandez à vos employés de porter sur eux des messages de rappel sur la distanciation physique requise.
- ❑ Formez vos employés sur le nettoyage des postes de travail et la désinfection de l'équipement. Les lieux où circulent beaucoup de gens, comme les caisses, devraient être désinfectés régulièrement durant la journée. Établissez un processus de nettoyage que vos employés doivent suivre.
- ❑ Désinfectez les espaces communs, comme les toilettes, les points d'entrée et les surfaces fréquemment touchées.
- ❑ Si possible, aménagez un poste de désinfection des téléphones ou fournissez des lingettes nettoyantes à cette fin.
- ❑ Reportez les visites qui ne sont pas essentielles au fonctionnement de l'entreprise.
- ❑ Si vos employés portent de l'équipement de protection individuelle (masques, visières de protection, etc.), apprenez-leur à bien l'utiliser.

7. RESSOURCES POUR L'ACHAT LOCAL

#JechoisisPME

Dites merci aux clients qui aident votre entreprise à survivre.

Avec notre initiative #JechoisisPME, nous vous fournissons des outils pour remercier vos clients et leur rappeler à quel point ils sont importants pour la survie de votre entreprise.

Cette campagne pancanadienne fait la promotion de l'achat local auprès des consommateurs à l'aide d'idées faciles et amusantes.

Affiche

Visitez : jechoisispme.ca

FAITES LA « PROMESSE D'APRÈS »

Donnez à vos employés et à vos clients la confiance qu'il leur faut pour retourner dans votre entreprise.

En participant à cette initiative, vous vous engagez à mettre en place ces 5 mesures pour assurer la sécurité de tous :

1. Maintenir la distanciation physique.
2. Rester à la maison lorsqu'on ne se sent pas bien.
3. Porter un couvre-visage lorsque nécessaire.
4. Nettoyer et désinfecter son environnement régulièrement.
5. Laver et désinfecter ses mains.

En adoptant ces mesures, vous aiderez les consommateurs à revenir dans votre entreprise en toute confiance.

FAITES LA « PROMESSE D'APRÈS

N'oubliez pas d'afficher le logo de la « promesse d'Après » sur la devanture de votre commerce afin que vos clients sachent quelles mesures vous prenez pour assurer leur sécurité.

PROMESSE A·P·R·È·S

8. ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

VOUS SOUHAITEZ ACHETER OU VENDRE DE L'ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE? PARTICIPEZ À NOTRE GROUPE « ÉQUIPER LES PME CONTRE LA COVID-19 ».

Se procurer de l'équipement de protection individuelle (ÉPI) est essentiel.

Nous avons créé un groupe Facebook qui vous permet d'entrer en contact directement avec d'autres entreprises qui souhaitent acheter ou vendre de l'ÉPI.

ACHETEURS

Vous pouvez voir toutes les offres des fournisseurs et communiquer avec celui qui propose les produits qui vous conviennent.

VENDEURS

Publiez votre offre en utilisant notre modèle qui permet aux acheteurs de vous trouver et vous contacter facilement.

Vous n'avez pas de compte Facebook?

Pas de problème! Vous pouvez créer un compte en moins d'une minute en utilisant l'adresse courriel ou le numéro de cellulaire de votre choix. Sinon, contactez-nous à **epi@fcei.ca**.

COVID-19

9. ÉCONOMIES POUR VOTRE ENTREPRISE

PROFITEZ DE TARIFS ET D'AVANTAGES EXCEPTIONNELS

Découvrez les rabais FCEI sur des services essentiels pour votre entreprise.

Grâce au pouvoir de négociation que nous donnent nos membres, nous avons obtenu des tarifs exceptionnels auprès de fournisseurs réputés sur des services essentiels comme le traitement des paiements, la préparation des paies et la comptabilité.

VOUS POURRIEZ ÉCONOMISER 5 000 $ OU PLUS PAR ANNÉE :

fcei.ca/brochureeconomies

NOS PARTENAIRES DES PROGRAMMES D'ÉCONOMIES

TELUS Affaires
intuit quickbooks
AMERICAN EXPRESS
CHASE
Banque Scotia
Payworks
ShipTime Expédiez plus intelligemment
Northbridge Assurance
PrimaSure Assurance collective pour membres FCEI
SELECTCOM
vubiz

ANNEXE

VOUS TROUVEREZ ICI :

- Affiche « Nous sommes ouverts »
- Affiches « Nous sommes ouverts » et « Merci » de la campagne #JechoisisPME
- Affiche « Masque obligatoire »
- Affiche « Capacité Maximale »
- Document d'information « Votre entreprise est-elle en règle? »

ENTREZ, NOUS SOMMES OUVERTS!

C'EST UN PLAISIR DE VOUS REVOIR!

Votre santé et votre sécurité sont notre priorité!
Pour vous protéger :

- Nous désinfectons régulièrement toutes les surfaces.
- Nous nous lavons les mains fréquemment.
- Nous vous offrons les paiements par carte de crédit/débit sans contact.
- Nous suivons les mesures sanitaires provinciales.

NOTRE NOUVEL HORAIRE :

Si nous sommes complets en ce moment, merci de votre patience. Vous pouvez aussi visiter notre site Web ou nous contacter par téléphone!

VISITEZ-NOUS EN LIGNE à

OU APPELEZ-NOUS AU

AIDEZ-NOUS À ASSURER VOTRE SÉCURITÉ.

Tenez-vous à 2 mètres des autres clients et toussez dans votre coude.

Luttons ensemble contre la COVID-19!

UNE GRACIEUSETÉ DE :

FCEI
FÉDÉRATION CANADIENNE DE L'ENTREPRISE INDÉPENDANTE

Nous sommes OUVERTS grâce à votre soutien

MERCI DE CHOISIR UNE PME

#JechoisisPME

Participez à jechoisisPME.ca

FCEI
FÉDÉRATION CANADIENNE DE L'ENTREPRISE INDÉPENDANTE
En affaires pour vos affaires.

MERCI

de choisir une PME

NOUS SOMMES LÀ GRÂCE À VOUS

#JechoisisPME

Participez à jechoisisPME.ca

FCEI
FÉDÉRATION CANADIENNE DE L'ENTREPRISE INDÉPENDANTE
En affaires pour vos affaires.

LE PORT DU MASQUE EST OBLIGATOIRE ICI

Merci de venir nous voir.

Avant d'entrer, veuillez mettre un masque ou un couvre-visage comme l'exige la réglementation en vigueur.

MERCI DE NOUS AIDER À TOUS NOUS PROTÉGER.

OFFERT PAR

FCEI

FÉDÉRATION CANADIENNE DE L'ENTREPRISE INDÉPENDANTE MC

CAPACITÉ MAXIMALE

PERSONNES

PORT DU COUVRE-VISAGE OBLIGATOIRE

TEL QU'EXIGÉ PAR LA SANTÉ PUBLIQUE

UNE GRACIEUSETÉ DE

FCEI
FÉDÉRATION CANADIENNE
DE L'ENTREPRISE INDÉPENDANTE

MERCI DE CONTRIBUER
À LA SÉCURITÉ DE TOUS

VOTRE ENTREPRISE EST-ELLE EN RÈGLE?
LISTE DE VÉRIFICATION DE LA CONFORMITÉ

FCEI
FÉDÉRATION CANADIENNE DE L'ENTREPRISE INDÉPENDANTE
En affaires pour vos affaires

LE SAVIEZ-VOUS?

En tant que propriétaire d'entreprise, vous êtes tenu par la loi de disposer de certains documents – politiques, licences, formulaires, etc. – et de respecter certaines exigences. Si vous n'avez pas mis en place les éléments ci-dessous, votre entreprise risque de ne pas être en règle :

- ☐ **Santé et sécurité**
  - ☐ Politiques et procédures provinciales
  - ☐ Désignation d'un secouriste et trousses de premiers soins
  - ☐ Formation SIMDUT
  - ☐ Retour au travail
  - ☐ Politiques de prévention de la violence et du harcèlement au travail
- ☐ **Politique de confidentialité**
- ☐ **Licence pour faire jouer de la musique dans les lieux de travail**

LE SAVIEZ-VOUS?

Certaines politiques ne sont pas exigées par la loi, mais font simplement partie des bonnes pratiques d'affaires.

- ☐ Politique sur l'alcool et les drogues de Fasken
- ☐ Code de conduite de l'employé
- ☐ Contrats de travail
- ☐ Politique sur les médias sociaux
- ☐ Politique sur l'absentéisme

Vous voulez en savoir plus sur ces exigences? Si vous êtes déjà membre, appelez le **1 888 234-2232** ou écrivez-nous à **atlantique@fcei.ca** pour parler avec un conseiller FCEI : nous pouvons vous fournir des modèles de politique et vous aider à vous conformer.

DIN00980F-2103

LES CONSEILLERS FCEI :
UNE AIDE PRÉCIEUSE POUR VOTRE ENTREPRISE

Les conseillers FCEI peuvent vous éviter la frustration de devoir chercher pendant des heures l'information dont vous avez besoin. Le meilleur dans tout ça? Ce service est gratuit pour les membres comme vous.

Besoin de renseignements ou de conseils sur ces sujets et bien d'autres? Nous sommes là pour vous aider!

GESTION DE VOTRE ENTREPRISE

- ☐ Obtenir une décision ou un remboursement de l'AE
- ☐ Comprendre la différence entre une entente verbale et un contrat écrit
- ☐ Obtenir des conseils sur les services aux commerçants et l'acceptation des cartes de crédit et de débit
- ☐ Avoir de l'aide dans les moments difficiles

RELATIONS AVEC LES EMPLOYÉS

- ☐ Mener des entrevues et recruter des employés
- ☐ Comprendre les normes d'emploi
- ☐ Former vos employés
- ☐ Éviter les risques de litige lors d'une cessation d'emploi
- ☐ Mettre en place un manuel de l'employé

RÉGLEMENTATION, TAXES ET IMPÔTS

- ☐ Vous conformer aux exigences de l'Agence du revenu du Canada (ARC)
- ☐ Connaître les règles sur la tenue et la conservation des documents et des registres.
- ☐ Comprendre l'indemnisation des accidents du travail
- ☐ Déterminer les règlements qui s'appliquent à votre entreprise

Forts de nombreuses années d'expérience, nos conseillers aident les entreprises comme la vôtre à trouver l'information dont elles ont besoin. Dans certaines situations, nous pouvons vous recommander de consulter un comptable ou un avocat.

« Vous m'avez sauvé la vie! C'est dans des moments comme ça que je suis heureux que vous soyez là pour les PME. Je n'avais tout simplement pas l'énergie pour tout faire moi-même. Vous m'avez évité bien du stress et du temps perdu. »

– **Membre FCEI**

ÊTRE PROPRIÉTAIRE D'ENTREPRISE, C'EST RELEVER DES DÉFIS AU QUOTIDIEN.
NOUS SOMMES LÀ POUR VOUS FACILITER LES CHOSES.

Nous sommes là pour vous

Vous avez des questions? Parlez à un conseiller FCEI dès aujourd'hui :

1 888 234-2232 ou **fcei@fcei.ca**